

janvier 2007

Saint-Léger- les-Vignes

Basse-Goulaine
Bouaye
Bouguenais
Brains
Carquefou

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Couëron
Indre
La Chapelle-sur-Erdre
La Montagne
Le Pellerin
Les Sorinières
Mauves-sur-Loire
Nantes
Orvault
Rezé
Sautron
St-Aignan de Grand Lieu
St-Herblain
St-Jean-de-Boiseau
St-Léger-les-Vignes
Sainte-Luce-sur-Loire
St-Sébastien-sur-Loire
Thouaré-sur-Loire
Vertou

DOCUMENT À CONSERVER



Saint-Léger-les-Vignes



Chaque citoyen a droit à l'information sur les risques. Et chacun d'entre nous doit connaître les bons réflexes, pour – en cas de danger – assurer sa sécurité et celle des autres.

C'est pourquoi ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – ou DICRIM – réalisé avec l'aide de Nantes Métropole, est distribué à tous les habitants de Saint-Léger-les-Vignes. Il est aussi distribué aux habitants des 23 autres communes de Nantes Métropole. Non pas pour

vous affoler. Il fait bon vivre à Saint-Léger-les-Vignes, et notre agglomération n'est pas la plus exposée de France en matière de risques, loin s'en faut. Mais il n'y a pas de risque zéro, et en cas de « coup dur » – heureusement rarissime – chacun doit pouvoir tenir son rôle dans la chaîne de la sécurité civile. Je vous invite donc à lire et relire ce document, à en parler entre vous et avec vos enfants.

Le Maire

Nantes Métropole, un territoire, 24 communes, 580 000 habitants, 24 DICRIM

Des femmes et des hommes qui vivent au quotidien dans leur commune et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Des femmes et des hommes qui ont le **D**roit d'être **I**nformés des risques et de la **C**onduite à tenir quand le **R**isque devient réalité.

Deux raisons qui expliquent pourquoi Nantes Métropole et les Maires ont souhaité vous **I**nformer des risques **M**ajeurs existant sur l'ensemble du territoire.

Conservez ce **D**ocument précieusement. **I**nformé et responsable, **C**haque d'entre nous pourra ainsi mieux **R**éagir, relayer l'**I**nformation et se **M**obiliser pour affronter des situations exceptionnelles.

Saint-Léger-les-Vignes

À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

Les services de l'État n'ont pas recensé de risques majeurs sur le territoire de Saint-Léger les Vignes.

➔ Cependant, la commune est située dans une agglomération urbaine importante, avec la présence de plusieurs zones industrielles et du transit de matières dangereuses : un événement survenant sur une commune voisine peut avoir des conséquences sur notre territoire : par exemple en cas de formation d'un nuage toxique lié à un accident industriel ou à un accident de transport de matières dangereuses. Plus globalement, comme cela s'est déjà produit par le passé, Saint-Léger-les-Vignes peut être soumis aux risques météorologiques : tempête, fortes chutes de neige, grand froid...

Enfin, vous êtes amenés à vous déplacer dans les autres communes de l'agglomération : vous pouvez donc être confrontés à l'ensemble des risques décrits dans ce document.

Les mesures prises

➔ Pour pouvoir faire face aux situations graves et exceptionnelles, Saint-Léger-les-Vignes dispose d'un plan communal de sauvegarde. La commune travaille en complémentarité et en coordination avec les services de Nantes Métropole, de l'État et les pompiers, pour anticiper les réponses aux sinistres.

Pour des informations et des cartographies plus détaillées, contactez la mairie au 02 40 31 50 32



L'alerte



« Une personne avertie en vaut deux » : beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

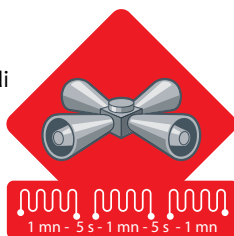
SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **sirènes**, pour les communes qui en sont équipées
- messages diffusés par des **véhicules sonorisés**
- messages sur les **panneaux lumineux** des communes, de la TAN ou de Nantes Métropole
- **radio, télé**, ou tout autre moyen...

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute : le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



LE «PACK» SÉCURITÉ, À PRÉPARER CHEZ SOI :



• Radio à piles • Lampe de poche • Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...) • Nourriture et eau • Couvertures • Vêtements • Papiers personnels • Médicaments et notamment traitement quotidien.

Les bons réflexes

CE QU'IL FAUT FAIRE...



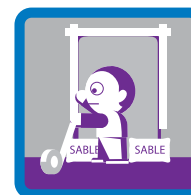
mettez-vous à l'abri

Inondation :

Déplacez les voitures stationnées sur les berges, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur.

Accident industriel ou de transport de matières dangereuses :

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique. En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.



fermez tout

Inondation :

Fermez portes, fenêtres et aérations. Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.

Accident industriel :

Confiner-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.



écoutez la radio

France Bleue Loire Océan sur 101,8 FM :

Une convention a été passée entre la Préfecture et France Bleue Loire Océan pour vous informer sur l'évolution de la situation.



...ET NE PAS FAIRE



n'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité :

ils doivent s'organiser dans le cadre de leur « Plan particulier de mise en sûreté ». D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio :

libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



pas de flamme

Évitez toute flamme ou étincelle.

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

Qui fait quoi ?...

en cas de risque majeur



1 Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine de produits chimiques. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.



2

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de Secours.



3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.



7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



6

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger.

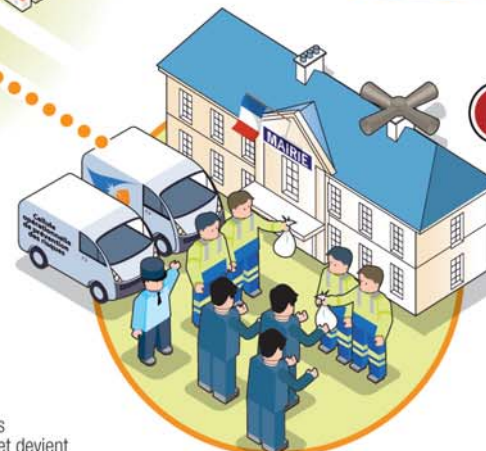
5

Les équipes de Nantes Métropole fournissent à la commune des moyens logistiques et mettent en place des déviations.



4

Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



La sécurité civile, l'affaire de tous



📅 26 et 27 décembre 1999.

Deux tempêtes passent au-dessus de la France avec des rafales à 150 km/h, causant la mort de 92 personnes et plusieurs milliards d'euros de dégâts. Cette fois, l'agglomération nantaise – située entre les deux trajectoires – a été épargnée.

Les risques météorologiques



Vent violent



Fortes précipitations



Orages



Canicule



Grand froid



Neige, verglas

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes : rappelez-vous la neige de décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003.

La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

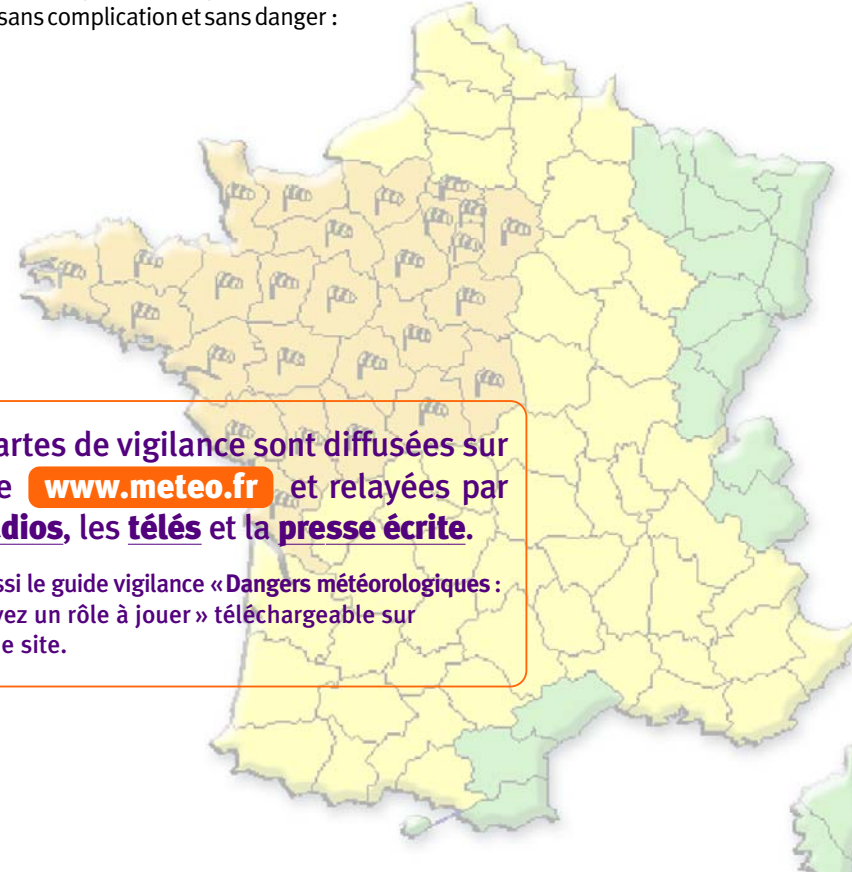
Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, le report de certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviations si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportements**. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée... C'est souvent une question de bon sens !



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.meteo.fr** et relayées par les **radios**, les **télévisions** et la **presse écrite**.

Voir aussi le guide vigilance « **Dangers météorologiques : vous avez un rôle à jouer** » téléchargeable sur le même site.

Les bons réflexes ! 📌

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



écoutez la radio



 **5 janvier 2001.**

Il pleut presque sans discontinuer sur l'agglomération depuis le début de l'automne et, depuis deux jours, la pluie est encore plus soutenue. D'importants ruisseaux au niveau d'eau déjà élevé se gonflent soudainement. Le Gesvres déborde sur le périphérique nord, le Cens inonde à Orvault et à Nantes.

Le risque inondation



L'agglomération les pieds dans l'eau

La Loire, l'Erdre, la Sèvre nantaise et de très nombreux ruisseaux, 250km de voies d'eau qui offrent un agréable cadre de vie, mais qui peuvent déborder.

En période de crues (octobre à avril), **des zones à proximité des cours d'eau sont inondables**. Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais, d'allées piétonnes ou de parkings aménagés sur les berges. Mais le risque concerne dans plusieurs communes des zones **d'activités ou d'habitat**.

Attention : Contrairement à la Loire, la Sèvre nantaise et la plupart des ruisseaux peuvent monter très vite, notamment en cas de pluies d'orage. Ne vous laissez pas surprendre !

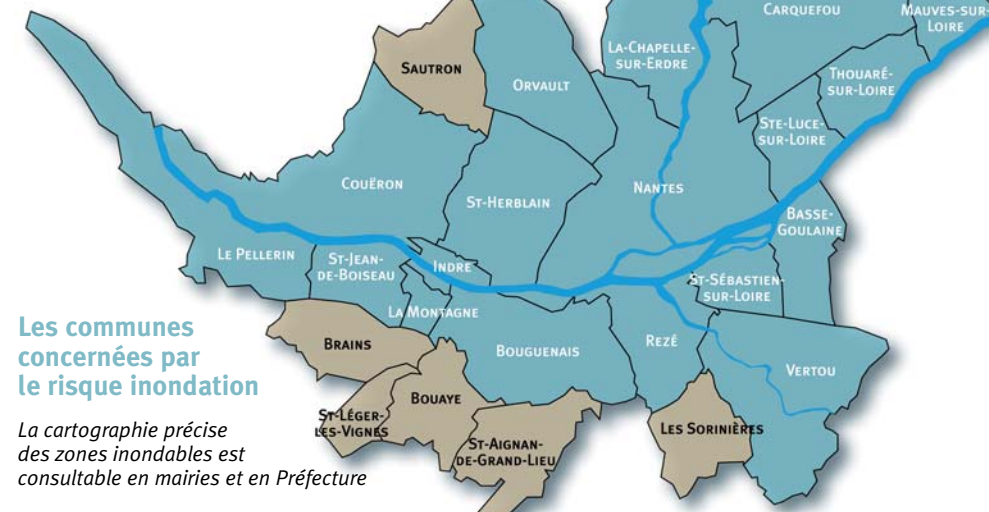
Restons au sec !

Pour limiter le rejet des eaux pluviales dans les ruisseaux, et donc la fréquence des inondations, des ouvrages de régulation comme des bassins d'orage sont réalisés.

Le service de prévision des crues, basé à Angers, surveille le niveau des principaux cours d'eau qui traversent l'agglomération. Ses informations permettent aux acteurs publics d'organiser la protection des zones exposées et de vous informer : simple restriction de circulation par endroit, mise en place de matériel empêchant le passage de l'eau, jusqu'à l'installation de ponts provisoires par-dessus des voies inondées...

Vous pouvez consulter le site :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Les communes concernées par le risque inondation

La cartographie précise des zones inondables est consultable en mairies et en Préfecture

Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



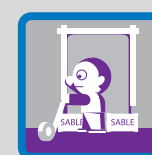
informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



29 octobre 1987.

L'incendie d'un dépôt d'engrais à la limite de Nantes et Saint-Herblain provoque un nuage potentiellement toxique qui menace 85 000 personnes sur huit communes. Cette crise a durablement marqué les esprits de ceux qui l'ont vécue.

Le risque industriel



activités industrielles

L'agglomération nantaise est une terre d'industrie

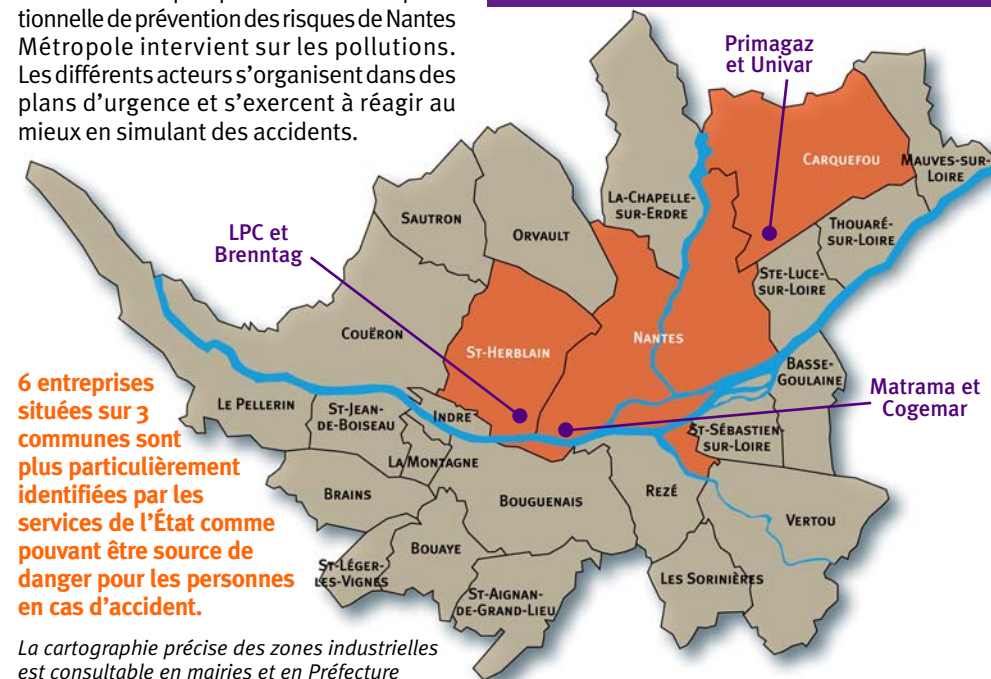
De nombreux établissements fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou stockent des hydrocarbures.

Un accident industriel se traduit par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

Victimes directes par brûlures ou asphyxie, pollutions importantes, conséquences économiques... les effets peuvent être dramatiques.

Réduire le danger et être prêt à réagir en cas d'accident

Les entreprises industrielles les plus dangereuses sont soumises à une réglementation sévère. Des « études de danger » permettent de connaître exactement le risque. Les établissements sont contrôlés par les services de l'État et les pompiers. La Cellule opérationnelle de prévention des risques de Nantes Métropole intervient sur les pollutions. Les différents acteurs s'organisent dans des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents.



DES ENTREPRISES « SEVESO » À PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Il existe peu d'entreprises classées au sommet de l'échelle de danger sur notre territoire. Cependant, plusieurs entreprises « Seveso » sont situées dans la zone industrielle de Montoir-de-Bretagne et de Donges : un accident pourrait avoir des impacts sur l'agglomération, située sous les vents dominants.

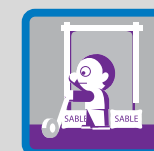
Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme



 **1994, périphérie extérieure porte d'Orvault.**
Un camion transportant du bitume liquide bascule sur la bretelle de sortie.
Ces 15 dernières années, une dizaine d'accidents de la circulation ont mis en cause des camions de matières dangereuses dans l'agglomération.



Le risque transport de matières dangereuses

Un risque « mobile »... sur les routes, voies ferrées et voies navigables ou par les canalisations de gaz et de pétrole

Le risque est plus important à proximité des zones industrielles ou des grands axes de circulation (par exemple sur le boulevard périphérique) sur lesquels passent un grand nombre de poids lourds. Cependant, un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel. **Toutes les communes de l'agglomération sont concernées par ce risque.**

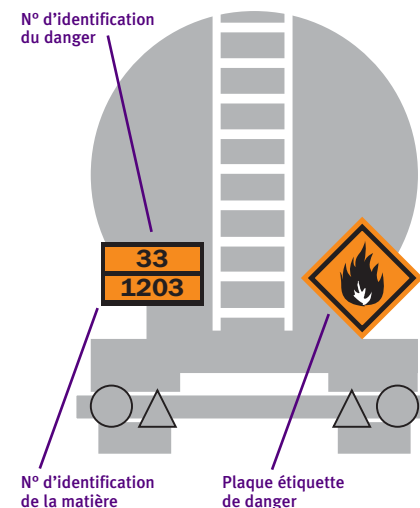
Règlementer et se préparer

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens. Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

Le 8 avril 2005, un exercice simulant un accident de transport de matières dangereuses a été organisé par la Préfecture en grandeur nature avec la participation, notamment, de Nantes Métropole et des communes de S^e Luce-sur-Loire et de Nantes.

QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Les bons réflexes !

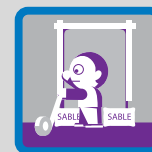
Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme

Pour en savoir plus

Hôtel de Ville de Saint-Léger-les-Vignes

6 rue de Nantes
44710 Saint-Léger-les-Vignes
Tél. 02 40 31 50 32 – Fax 02 40 31 56 28
E-mail : mairie.stleger44710@megalis.org

Nantes Métropole

www.nantesmetropole.fr

Préfecture de Loire-Atlantique

http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/securite_civile/

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers Plans de prévention des risques naturels prévisibles

<http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr>

Portail national de la prévention des risques majeurs

<http://www.prim.net>

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13.08.2004

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Numéros utiles

• Pompiers (poste fixe)	18
• Numéro européen des secours (et téléphone mobile)	112
• Police ou Gendarmerie	17
• SAMU	15
• Nantes Métropole	02 40 99 48 48
• Préfecture	02 40 41 20 20
• Météo départementale (N° à tarif spécial)	0 892 68 02 44
• Urgence dépannage électricité	0 810 333 044
• Urgence dépannage gaz	0 810 433 444

Réalisation : **Nantes Métropole** – Direction générale des services urbains – Mission risques et pollutions • Photographies : Nantes Métropole, Christiane Blanchard • Conception et réalisation :

Le Kwalé  02 40 95 28 28 • Impression : LNG (imprimé sur papier recyclé) • Janvier 2007